

## Le cas du Zimbabwe

### Recommandation 4.1

*Compte tenu de la crise humanitaire urgente au Zimbabwe, le Sous-comité estime que l'effort d'aide actuel doit continuer. Il faudrait que le gouvernement augmente les moyens dont dispose le Fonds canadien pour répondre aux besoins humanitaires et protéger les droits de la personne au Zimbabwe, et qu'il surveille de près l'acheminement de l'aide humanitaire – y compris par exemple de l'aide alimentaire et des médicaments – afin que cette aide atteigne ceux qui en ont le plus besoin et qu'elle ne soit pas utilisée à mauvais escient pour servir des fins politiques.*

Bien que les pires conséquences d'une famine aient été évitées au Zimbabwe grâce à l'efficacité des programmes de distribution d'aide alimentaire en 2002 et au début de 2003, le Canada continue de suivre la situation de près étant donné que de vastes îlots de la population demeurent dépendants de l'aide alimentaire. Au cours des 12 derniers mois, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni plus de 10,9 millions \$ par le biais de voies multilatérales et non gouvernementales pour des activités permettant de sauver des vies en réponse à la situation humanitaire. Notre intervention inclut l'octroi de 7,3 millions \$ pour des projets d'alimentation et de nutrition par l'intermédiaire de partenaires comme le Programme alimentaire mondial ou la Banque de céréales vivrières du Canada, et l'octroi d'un montant supplémentaire de 3,6 millions \$ pour soutenir des projets liés à la préparation des agriculteurs, à l'approvisionnement en eau et à l'hygiène publique, ainsi qu'à la santé, au Zimbabwe.

D'après les estimations faites au cours de la mission d'évaluation du PAM et de la FAO de juin 2003, 5,5 millions de personnes, à savoir 4,4 millions d'habitants des régions rurales et 1,1 million d'habitants des régions urbaines, auront besoin d'aide alimentaire en 2003-2004. Des pénuries de carburant, l'inflation, le contrôle gouvernemental et la corruption entourant la vente de céréales ainsi que les retards imposés par le gouvernement sur l'acheminement de l'aide alimentaire continuent d'aggraver la situation. Dans certains districts cependant, la récolte de maïs a été assez bonne cette année et les habitants ne devront pas avoir recours à de l'aide extérieure. Par conséquent, la fourniture de l'aide alimentaire au Zimbabwe devrait être ciblée cette année sur les plus vulnérables, afin d'éviter de créer un état de dépendance à l'égard de cette aide. Nous évaluons actuellement notre réponse à l'Appel régional global concernant l'Afrique australe lancé en juillet 2003 par les Nations Unies.

En ce qui concerne la surveillance de l'aide humanitaire, le 14 août 2003, le gouvernement du Zimbabwe a publié un nouvel énoncé de politique intitulé *Policy on Operations of Non-Governmental Organisations in Humanitarian and Development Assistance in Zimbabwe* (politique sur les activités des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'aide au développement au Zimbabwe). Cette politique expose un processus d'inscription pour